

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail – Patrie*

-----  
INSTITUT NATIONAL DE LA  
STATISTIQUE  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace - Work – Fatherland*

-----  
NATIONAL INSTITUTE OF  
STATISTICS  
-----

**DEUXIEME ENQUÊTE SUR LE SUIVI DES DEPENSES  
PUBLIQUES ET LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES DANS  
LES SECTEURS DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE AU  
CAMEROUN  
(PETS2)**

**SYNTHESE DES RESULTATS**

**Volet Education**

***Décembre 2010***

# 1. NOTE DE PRESENTATION

---

## Qu'est ce qu'une enquête sur le suivi des dépenses publiques ?

Une enquête sur le circuit des dépenses publiques "Budget tracking" (encore appelé PETS) est un audit statistique (et non comptable) qui a but l'évaluation de la traçabilité de la dépense publique dans certains secteurs ciblés. La traçabilité des dépenses publiques suit le cheminement du flux des fonds publics et des ressources matérielles provenant du gouvernement et autres donateurs à travers la hiérarchie administrative jusqu'aux ordonnateurs des formations sanitaires qui sont les prestataires de services d'éducation.

*Une enquête sur le suivi de la dépense publique "Budget Tracking" (encore appelé PETS) est un audit statistique et non comptable.*

L'enquête PETS2 permet de disposer des informations pour l'appréciation de la gestion des finances publiques dans les secteurs prioritaires considérés. Elle permet de répondre à quelques questions :

- (i) *Les fonds publics et ressources matérielles parviennent t-ils là où ils le doivent ?*
- (ii) *Quels sont les niveaux de fuites de fonds ?*
- (iii) *Quel est le pourcentage des responsables qui perdent des ressources dans le circuit de la dépense ?*
- (iv) *A qui sont destinées les ressources perdues ?*
- (v) *Quel est le niveau de satisfaction des bénéficiaires des services offerts ?*

Compte tenu de l'importance du volet gouvernance dans la politique actuelle du Gouvernement et la place de la gestion axée sur les résultats dans le nouveau régime financier de l'Etat, il a été recommandé qu'une telle enquête soit réalisée périodiquement, avec des outils de collecte allégés.

## 2. TRACABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Elle suit le cheminement du flux des fonds publics et des ressources matérielles provenant du gouvernement et autres donateurs à travers la hiérarchie administrative jusqu'aux ordonnateurs des établissements scolaires.

### Préparation et information budgétaire

*Respectivement 66% et 26% des établissements secondaires et primaires sont associés à la préparation de leur budget*

Dans le cadre de la préparation du budget, il est recommandé que les principaux gestionnaires des structures de l'éducation soient régulièrement associés afin de mieux apprécier leurs besoins réels et de faciliter la gestion des ressources financières mises à leur disposition. L'étude a révélé qu'en 2009, plusieurs responsables n'ont pas été associés à la préparation budgétaire des structures dont ils ont la charge. On en compte 33,6% dans les établissements secondaires et près de 74% dans les écoles primaires.

**Tableau 1 : Pourcentage des responsables ayant déclaré avoir été associés à la préparation du budget de leur structure en 2009**

Ministère	Niveau de structure	Milieu d'implantation		Ensemble
		urbain	rural	
MINESEC	Délégation régionale	50,0	-	50,0
	Délégation départementale	39,3	-	39,3
	Etablissement secondaire	68,0	63,5	66,4
MINEDUB	Délégation régionale	70,0	-	70,0
	Délégation départementale	63,3	-	63,3
	IAEB/ENIEG	32,8	23,8	30,4
	Ecole primaire	27,5	24,8	26,1

Source : PETS 2 Cameroun, 2010

Indépendamment du type de budget et du niveau de la structure éducative, moins de 28% de responsables ont été informés de la dotation budgétaire de leurs structures avant leur arrivée. Mais paradoxalement, les responsables des structures installées dans la zone rurale sont mieux informés que ceux du milieu urbain.

La présente étude a dévoilé qu'en raison de l'absence ou de la mauvaise conservation des archives comptables, l'information sur le

budget et son utilisation est peu exhaustive ce qui n'a pas facilité les comparaisons entre les informations collectées et celles qui sont contenues dans les documents officiels que sont la Loi des finances (pour les détails du budget de fonctionnement) et le Journal des Projets (pour les détails du budget d'investissement). L'étude a montré que, lorsqu'il existe, l'archivage dépend pour l'essentiel des capacités et de l'organisation du responsable en place.

## Gestion des ressources budgétaires

### *Les délais de retraits de cartons se sont consolidés entre 2003 et 2010 pendant que ceux de l'exécution se sont améliorés.*

Les ressources budgétaires sont principalement servies aux structures sous la forme d'autorisations de dépenses ("cartons") dans les contrôles de finances locaux.

L'efficacité de la gestion budgétaire dans les structures d'éducation comme ailleurs dépend fortement de la disponibilité des ressources, des délais de leur exécution et surtout des pertes qui peuvent être enregistrées à des niveaux intermédiaires pour prendre en charge des intervenants du circuit.

Concernant la disponibilité des autorisations de dépenses, il faut noter qu'en 2009, les chefs d'établissements scolaires ont retiré leurs autorisations de dépenses du premier semestre à la fin du mois de septembre correspondant à la rentrée scolaire tandis que celles du 2<sup>ème</sup> semestre ont été retirées au mois de février soit deux mois après le début de ce semestre. Les autorisations de

dépenses ont été exécutées 4 semaines environ après leur retrait et ce temps est relativement plus long quand il s'agit de l'exécution de l'autorisation de dépense portant le montant le plus élevé. Contrairement au budget de fonctionnement, le temps écoulé entre le retrait et l'exécution ainsi que l'exécution du montant le plus important pour le budget d'investissement est augmenté de près de 3 semaines.

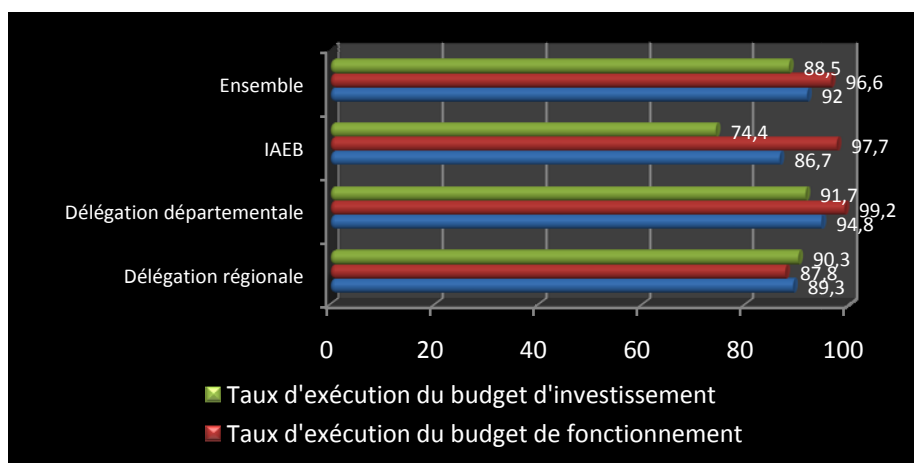
Dans les services déconcentrés de l'éducation, la durée entre le début du 1<sup>er</sup> semestre et le retrait des autorisations de dépenses est d'environ d'un mois et demi et de deux mois et demi pour le 2<sup>ème</sup> semestre. L'exécution du montant le plus important s'effectue après 2,2 mois pour le 1<sup>er</sup> semestre alors qu'il est exécuté un mois plutôt (soit 1,2 mois) pour le 2<sup>ème</sup> semestre après le retrait. En ce qui concerne le budget d'investissement de ces structures, la durée écoulée entre le retrait et l'exécution est moins importante (soit 1,6 mois) que celui du fonctionnement tandis que le montant le plus important est exécuté près de quatre mois après le retrait de l'autorisation de dépense.

## Taux d'exécution du budget

Dans l'ensemble, le taux d'exécution (base ordonnancement) a été satisfaisant et a avoisiné 92% autant dans les établissements secondaires que dans les

services déconcentrés du MINEDUB et du MINESEC. Les délais d'exécution restent cependant longs.

**Graphique 1 : Taux d'exécution du budget des services déconcentrés par niveau de structure**



Source : PETS 2 Cameroun, 2010

## Pertes de ressources enregistrées dans le circuit de la dépense

*A cause d'une multiplicité d'intervenants, une fraction importante des ressources budgétaires se perd dans le circuit de la dépense.*

Concernant les pertes en ressources, il a été effectivement relevé que certains établissements scolaires et services déconcentrés ont perdu en 2009 des ressources importantes sur leur budget de fonctionnement (près de 40%) pour prendre en charge les interventions des responsables des responsables qui se trouvent dans le circuit. Ce phénomène est encore plus perceptible en milieu rural qu'en milieu urbain.

Pour prendre en charge les intervenants du circuit de la dépense, les chefs d'établissements de l'enseignement secondaire enregistrent plus de pertes sur leur budget que les services déconcentrés.

De manière générale, les pertes les plus élevées dans le circuit de la dépense sont notées au niveau des lignes destinées à "l'Achat de fournitures et petits matériels", à "l'Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques", à « l'entretien et réparation des véhicules » et à « l'achat des autres

fournitures courantes ». Les services propres de la structure viennent en 2<sup>ème</sup> position dans la distraction des ressources. Les lignes les plus touchées par ceux-ci sont : "indemnités de mission" et "séminaires, formations et stages".

**Tableau 2 : Pourcentage des services déconcentrés intermédiaires ayant enregistré des pertes sur une ligne du budget de fonctionnement selon le milieu et le type d'intervenant**

Ligne budgétaire	Hiérarchie et autorités administratives	Contrôle financier	Comptabilité matière	Commission de passation des marchés	Vos propres services
Achat de fournitures et petit entretien	5,7	14,7	8,7	3,9	5,8
Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques	2,9	11,1	3,9	4,8	2,9
Achat autres fournitures courantes	2,9	9,4	3,9	3,9	1,9
Achat carburant et lubrifiants des véhicules auto	5,9	9,9	4,0	2,0	2,0
Entretien et réparation des véhicules courants	3,0	7,1	3,1	2,0	3,1
Indemnité de mission à l'intérieur	8,4	11,3	4,8	2,9	10,3
Séminaires, formation et stage	4,9	5,0	3,0	1,0	8,7

Source : PETS2 Cameroun, 2010

**Tableau 3 : Pourcentage de ressources perdues par services déconcentrés intermédiaires lors de l'exécution par ligne du budget de fonctionnement et selon le milieu et le type d'intervenant**

Ligne budgétaire	Hiérarchie et autorités administratives	Contrôle financier	Comptabilité matière	Commission de passation des marchés	Vos propres services
Achat de fournitures et petit entretien	4,6	33,4	13,1	27,2	21,7
Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques	2,8	54,1	1,2	30,6	11,4
Achat autres fournitures courantes	2,1	40,8	16,3	32,4	8,4
Achat carburant et lubrifiants des véhicules auto	9,0	20,2	1,1	46,6	23,2
Entretien et réparation des véhicules courants	2,0	46,6	2,7	7,1	41,7
Indemnité de mission à l'intérieur	10,5	12,8	2,6	27,4	46,6
Séminaires, formation et stage	6,7	2,5	0,2	0,2	90,4

Source : PETS2 Cameroun, 2010

**Tableau 4 : Pourcentage des établissements scolaires d'enseignement secondaire ayant enregistré des pertes sur une ligne du budget de fonctionnement selon le milieu et le type d'intervenant**

Ligne budgétaire	Hiérarchie et autorités administratives	Contrôle financier	Comptabilité matière	Commission de passation des marchés	Vos propres services
Achat de fournitures et petit entretien de bureau	9,8	15,4	9,1	3,0	13,3
Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques	4,3	8,5	5,6	3,7	7,5
Achat de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction	3,1	5,7	5,7	3,2	9,5
Carburant et lubrifiants des véhicules auto	12,0	14,5	8,0	3,7	13,5
Entretien et réparation des véhicules courants, achat des pièces de rechange et pneumatique	6,1	10,4	4,9	3,1	11,0
Indemnité de mission à l'intérieur	9,7	11,0	6,2	2,5	15,4

Source : PETS2 Cameroun, 2010

**Tableau 5 : Pourcentage de ressources perdues par les établissements scolaires d'enseignement secondaire lors de l'exécution par ligne du budget de fonctionnement et selon le milieu et le type d'intervenant**

Ligne budgétaire	Hierarchie et autorités administratives	Contrôle financier	Comptabilité matière	Commission de passation des marchés	Vos propres services
Achat de fournitures et petit entretien de bureau	9,6	30,8	3,8	2,8	53,0
Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques	41,3	16,7	6,5	7,4	47,3
Achat de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction	7,5	23,4	5,9	5,5	59,5
Carburant et lubrifiants des véhicules auto	40,5	14,0	6,5	4,7	47,1
Entretien et réparation des véhicules courants, achat des pièces de rechange et pneumatique	30,7	16,0	2,1	3,1	61,1
Indemnité de mission à l'intérieur	50,6	13,0	10,1	15,6	34,4

Source : PETS2 Cameroun, 2010

### Gestion des subventions allouées aux établissements privés

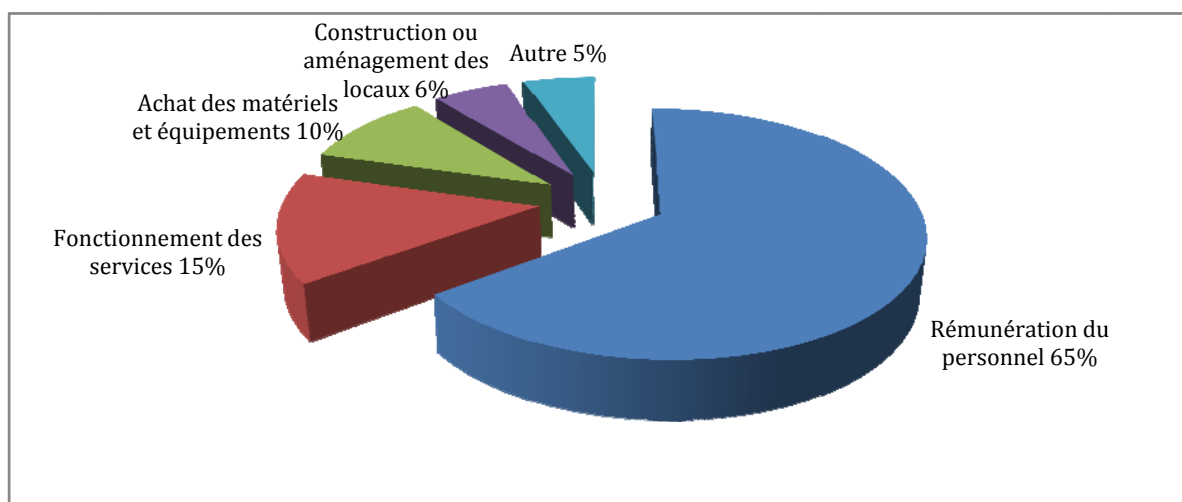
L'enseignement privé contribue à l'encadrement de près de 30% de la population scolarisée. L'appui à cet ordre d'enseignement participe de l'axe stratégique du développement du partenariat dans le secteur de l'éducation. La subvention de l'Etat allouée à l'enseignement privé est versée aux établissements ayant une autorisation d'ouverture délivrée par les ministères en charge de l'éducation. Cette subvention vise à appuyer ces établissements dans le fonctionnement de leurs services.

Les montants de la subvention et les critères de leur répartition sont très peu connus des chefs d'établissements scolaires. En effet, seulement 9% de chefs d'établissement du primaire et 16% du secondaire sont informés du montant de la subvention qui leur est allouée. Par ailleurs, parmi les établissements ayant reçu des subventions en 2009, une très faible proportion (12% des chefs d'établissements primaires et 16% de ceux du secondaire) connaissait les critères de leur répartition.

La rémunération du personnel est la principale utilisation des subventions reçues de l'Etat. Dans le secondaire, 88% des établissements ont affecté les subventions dans la rémunération du personnel, 44,1% dans le fonctionnement des services et 45,2% pour l'achat des matériels et équipements.

Par rapport au montant total des subventions reçues de l'Etat dans le primaire pour l'année scolaire 2008/2009, 65% ont été utilisées pour la rémunération du personnel et 15% pour le fonctionnement des services. Le reste a été utilisé soit pour l'achat du matériel et équipement (10%) soit pour la construction ou l'aménagement des locaux. D'autres besoins non identifiés ont consommé une part de 5% des subventions allouées.

*En 2009, 50% d'écoles primaires et 62% d'établissements secondaires ont reçu des subventions de l'Etat.*

**Graphique 2 : Utilisation des subventions de l'Etat allouées aux écoles primaires privées (en %)**

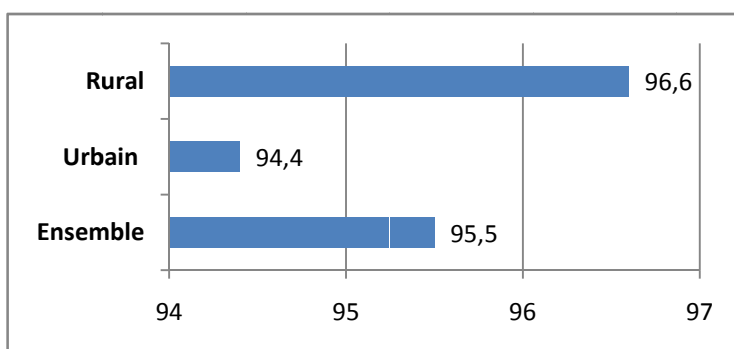
Source : PETS 2 Cameroun, 2010

### Gestion du paquet minimum

*Le paquet minimum  
reste faible ; il  
parvient  
tardivement et  
difficilement aux  
écoles primaires.*

Le "paquet minimum" est un ensemble de matériels didactiques que l'Etat doit mettre à la disposition de chaque école publique au début de l'année scolaire pour pallier les besoins essentiels. Il est composé de i) fournitures de bureau pour le personnel enseignant, ii) matériel didactique à l'usage des enseignants, iii) matériels de suivi des enseignants et d'évaluation des élèves, iv) matériel de sport et loisir, v) petite pharmacie, etc.

En 2008/2009, 4,5% des écoles primaires publiques à travers le pays déclarent n'avoir pas reçu le paquet minimum. Paradoxalement, c'est en milieu urbain où il existe de meilleures infrastructures routières qu'on enregistre une plus grande proportion d'écoles (5,6%) ayant déclaré ne l'avoir pas reçu contre 3,4% en milieu rural.

**Graphique 3 : Proportion des écoles primaires ayant reçu le paquet minimum**

Source : PETS 2 Cameroun, 2010

Trois principaux canaux sont, selon les cas, utilisés pour informer les directeurs d'écoles de la disponibilité du paquet minimum au niveau de leurs supérieurs hiérarchiques. Entre autres, l'on peut citer le communiqué de presse, la correspondance administrative et des canaux informels. En 2008/2009, la plupart des responsables d'écoles (près de 60%), ont été informés par correspondance administrative et 5,6% par communiqué de presse. Il convient toutefois de noter pour le déplorer qu'un directeur sur trois est encore informé par un canal inapproprié. Cette pratique est relativement plus fréquente en milieu rural.



Pour faciliter l'acheminement du paquet minimum des lieux de collecte jusqu'aux écoles, le gouvernement accorde aux directeurs des ressources financières au titre de frais de convoyage. Ces ressources sont pour la plus part (87,2%) inférieures à 5000 FCFA et semblent varier d'un lieu à un autre en fonction des distances à parcourir. En effet, 84,5% des directeurs d'écoles jugent ces frais insuffisants surtout ceux du milieu rural. Un nombre important (53%) de responsables d'écoles déclare n'avoir rien reçu comme frais de convoyage du paquet minimum. Cela pourrait se justifier par leur proximité du lieu de collecte du paquet minimum.

La diffusion de l'information sur la disponibilité du paquet minimum auprès du Conseil d'école (CE) et de l'Association des parents d'élèves et des Enseignants (APEE),

organes locaux en charge de la gestion du paquet minimum est bien assumée. En effet dans au moins huit écoles sur dix, lesdits organes sont informés. La tendance est la même aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le temps moyen qui sépare la rentrée scolaire de la notification aux directeurs d'école de la disponibilité du paquet minimum est de 4,5 mois et varie selon le milieu d'implantation de l'école. Ce temps est plus long en milieu rural, probablement du fait des commodités de transport qui sont moins bonnes qu'en milieu urbain. De plus, le paquet minimum n'est pas retiré immédiatement après la notification. En 2008/2009, le temps moyen qui sépare la notification et le retrait était de 22 jours. Ce temps est d'environ 28 jours en milieu rural.

**Tableau 6 : Indicateur de délai d'acheminement du paquet minimum suivant le milieu d'implantation**

	Temps écoulé entre	
	La rentrée scolaire (septembre) et la notification du paquet minimum	La notification et le retrait du paquet minimum
<b>Urbain</b>	4,30	0,54
<b>Rural</b>	4,70	0,94
<b>Total</b>	4,50	0,74

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Les directeurs d'école ont déclaré avoir rencontré un certain nombre de difficultés dans l'accès au paquet minimum. Ces difficultés varient selon le milieu d'implantation de l'école. Les plus importantes sont liées aux transport, à l'arrivée tardive ou incomplète du paquet minimum et à l'insuffisance des frais de convoyage.

"Le problème de transport ou d'enclavement" est la principale difficulté en milieu rural et représente près de 34% de l'ensemble des difficultés rencontrées, tandis qu'en milieu urbain, c'est "l'arrivée tardive et incomplète du paquet minimum". bien que marginal, "l'insécurité" et la "corruption" constituent également un frein à l'entrée en possession du paquet minimum.

### Principales difficultés rencontrées dans l'exécution du budget de 2008/2009

Dans les structures déconcentrées, les principales difficultés rencontrées dans l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement sont l'"insuffisance/faiblesse des crédits alloués" (49%), la "lenteur administrative"(25%) et le "manque de liquidités" dans les trésoreries (22%). Sont aussi citées parmi les dix principales raisons, l'"excès de procédures à suivre pour le paiement" et "la demande de pourcentage par les fournisseurs" mais dans des proportions moins élevées.

Au niveau des établissements scolaires, on soulève les problèmes de retard dans la réception des autorisations de dépenses (58%) et l'insuffisance/faiblesse de crédits alloués (près de 30%).

### 3. OFFRE ET DEMANDE DES SERVICES D'EDUCATION

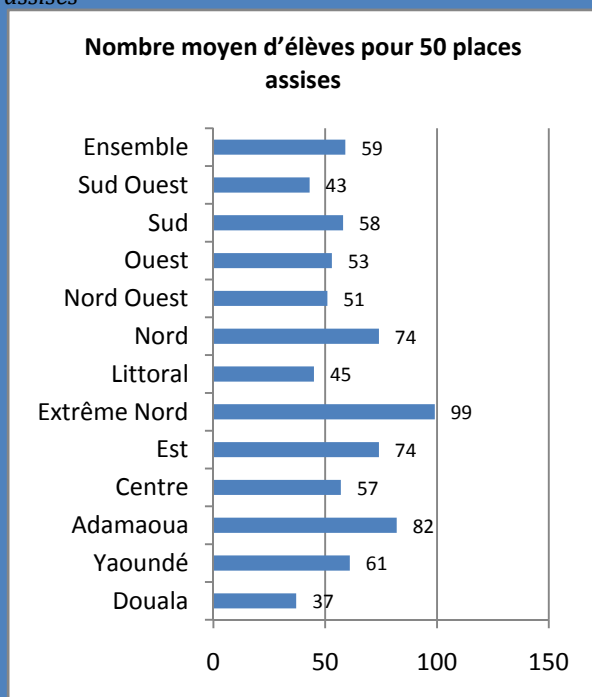
En ce qui concerne la demande effective de la population en âge scolaire, elle a été encore élevée en 2008/2009. Dans l'ensemble, on dénombre en moyenne 2 élèves par ménage. Les établissements privés ont été très sollicités par rapport à ceux du public. En effet, comparativement aux résultats de l'enquête PETS de 2003, on observe en 2010 une réduction des effectifs dans le public (6%) au profit des établissements privés. Les établissements scolaires publics les plus proches des ménages ne sont pas forcément sollicités par ces derniers. Les choix des établissements pour les élèves sont surtout motivés par leur bonne réputation qui intègre en même temps la discipline et le taux de réussite. C'est beaucoup plus en zone rurale que les élèves fréquentent les établissements publics les plus proches (61%). Cela se justifie d'ailleurs par le fait qu'ils y sont plus présents.

*L'offre de service d'éducation ne rejoint pas entièrement la demande.*

Pour faire face à cette demande des services d'éducation de plus en plus forte et exigeante, le Gouvernement et ses partenaires au développement continuent de mener des actions dans le sens de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation. Cependant, l'offre de service n'arrive pas encore à satisfaire entièrement la demande sur plusieurs plans.

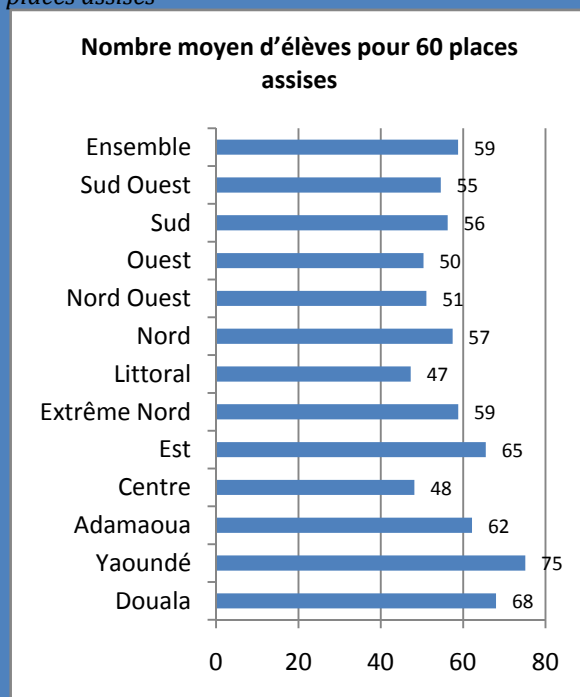
Concernant les places assises par exemple, pour 60 élèves, le système scolaire offre autant de places assises qu'il y a d'élèves au secondaire. Ce qui n'est pas le cas au primaire. En effet, l'offre pour 60 élèves est de 50 places assises.

**Graphique 4 :** Nombre moyen d'élèves pour 50 places assises



Source : PETS Cameroun, 2010

**Graphique 5 :** Nombre moyen d'élèves pour 60 places assises



Source : PETS Cameroun, 2010

En ce qui concerne les commodités usuelles, on peut se satisfaire de la présence dans beaucoup d'établissements scolaires des connexions au réseau AES SONEL pour l'électricité et à CAMWATER pour l'eau courante. Par ailleurs, plusieurs établissements ont en leur sein une

infirmierie ou une boîte à pharmacie pour les premiers soins aux élèves et aux enseignants. Il apparaît cependant que les établissements installés en milieu rural restent très lésés par rapport à ceux du milieu urbain.

**Tableau 7 : Pourcentage d'établissements scolaires disposant de certaines commodités**

Commodités	Ecoles primaires			Etablissements secondaires		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Ordinateur fonctionnel pour les élèves	3,7	1,1	2,5	86,6	46,6	75,8
Bibliothèque	22,9	7,9	16,4	72,4	44,7	65,0
Bloc administratif (primaire)/ salles pour professeurs (secondaire)	65,8	20,5	45,8	87,6	52,4	78,2
Cantine scolaire	6,8	2,9	5,0	39,4	19,4	34,0
AES SONEL	56,2	7,9	34,9	91,2	49,5	80,1
Eau courante CAMWATER	62,4	8,6	38,8	79,3	29,1	65,8
Clôture en parpaing	45,2	2,5	26,3	//	//	//
WC avec chasse eau	26,6	2,4	16,0	68,6	21,4	56,0
Boîte à pharmacie (primaire)/ infirmerie d'urgence (secondaire)	82,5	66,9	75,6	67,0	47,6	61,8

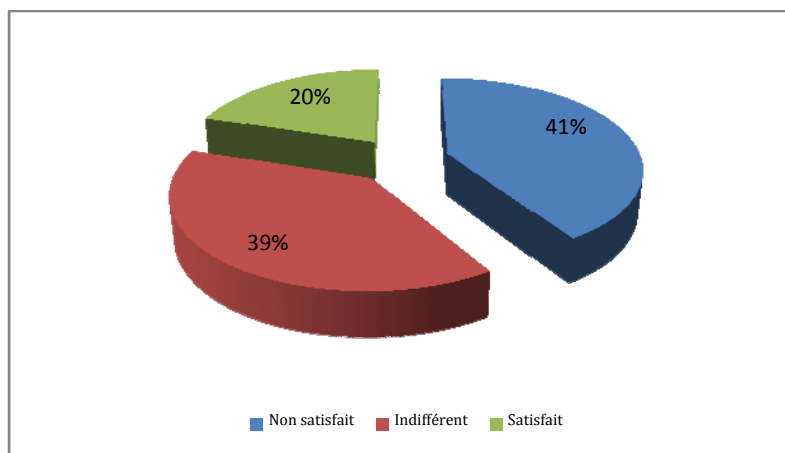
Source : PETS Cameroun, 2010

**20 % seulement de bénéficiaires sont satisfaits des services d'éducation qui leur sont offerts.**

Les bénéficiaires des services d'éducation ont apporté des jugements sur la qualité des services qui leurs sont rendus, ce qui a permis d'évaluer leur niveau de satisfaction.

Il apparaît que dans l'ensemble, ces derniers sont soit indifférents (39%), soit insatisfaits (41%). Une faible proportion (20%) est entièrement satisfaite des services d'éducation offerts.

**Graphique 6 : Répartition des bénéficiaires des services de l'éducation suivant leur niveau de satisfaction**



Source : PETS Cameroun, 2009 et calculs

L'analyse de la satisfaction des bénéficiaires suivant le niveau de vie du ménage auquel ils appartiennent, permet de faire le constat selon lequel ceux issus des ménages pauvres (45,1%) sont moins satisfaits que ceux issus des ménages non pauvres (39,8%). L'écart absolu (5,3) dans l'ensemble n'est pas très grand. Les bénéficiaires sont également plus insatisfaits en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Tableau 8** : Profil des bénéficiaires des services de l'éducation

Variables	Catégories	Proportion (%) des individus suivant leur niveau de satisfaction			Ensemble
		Non satisfait	Indifférent	Satisfait	
<b>Ordre d'enseignement de l'établissement scolaire</b>	Public	48,0	37,2	14,9	100,0
	Privé laïc	22,5	46,7	30,9	100,0
	Privé catholique	16,4	43,4	40,2	100,0
	Privé protestant	39,5	41,1	19,4	100,0
	Privé islamique	37,9	41,4	20,7	100,0
<b>Niveau de vie du ménage</b>	Pauvres	45,1	36,3	18,6	100,0
	Non pauvres	39,8	39,7	20,5	100,0
<b>Milieu de résidence</b>	Urbain	39,6	38,3	22,1	100,0
	Rural	44,5	40,0	15,4	100,0
<b>Niveau instruction du chef de ménage</b>	Sans niveau	44,2	36,9	18,9	100,0
	Primaire	45,0	39,5	15,5	100,0
	Secondaire ou plus	37,7	40,6	21,7	100,0
<b>Sexe du bénéficiaire</b>	Masculin	41,5	40,6	18,0	100,0
	Féminin	40,2	38,1	21,7	100,0
<b>Ensemble</b>		<b>40,9</b>	<b>39,4</b>	<b>19,8</b>	<b>100,0</b>

Source : PETS Cameroun, 2009 et calculs

## 4. CONCLUSION

Le Gouvernement camerounais continue de manifester sa ferme volonté de mettre en place un cadre de développement de l'éducation adéquat pour le développement du pays. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi publié en 2009 illustre ce grand intérêt porté sur les questions d'éducation et de gouvernance éducative.

Concernant la gestion des ressources publiques, des avancées considérables ont été observées notamment l'accroissement des enveloppes budgétaires des structures en charge de l'éducation, la réduction des procédures dans l'exécution des marchés et l'ouverture de nouveaux établissements d'enseignement. Cependant, les ressources ne sont pas suffisantes pour favoriser l'offre de services d'une éducation appropriée. En plus, la gestion de la dépense publique souffre d'une insuffisance de traçabilité qui se traduit en grande partie par l'absence/insuffisance d'information/diffusion de l'information à des niveaux parfois insoupçonnables, justifié d'une part par la non organisation du système d'information en particulier en ce qui concerne la tenue des archives sur les finances publiques, d'autre part par la méfiance vis-à-vis des utilisateurs d'informations. Cela pourrait se justifier par l'absence de texte obligeant les différents acteurs à communiquer l'information.

Le défi de l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la bonne qualité de service demeure et interpelle une fois de plus le Gouvernement et ses partenaires au développement. A la faveur, de la création de nombreux établissements publics surtout en milieu rural pour rapprocher l'école des élèves, de l'instauration de la gratuité de l'éducation au primaire et de l'implication grandissante du secteur privé à travers l'ouverture de plusieurs collèges, écoles primaires et maternelles dans les zones à forte demande, les indicateurs d'accessibilité à l'éducation se sont améliorés. Par ailleurs, parmi les huit objectifs du millénaire pour le développement, ceux relatifs à l'éducation sont les plus susceptibles d'être réalisés à l'horizon 2015.

## 5. RECOMMANDATIONS

---

En vue de définir une matrice d'actions pour aider à résorber les difficultés rencontrées dans le développement de l'Education et pour rendre efficace la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'Education, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

### ***Pour l'amélioration de la gouvernance et de la qualité de l'information budgétaire,***

- Concevoir des outils standards permettant de rendre compte de l'utilisation du budget et rendre leur utilisation obligatoire par les textes d'une autorité compétente ;
- Elaborer un texte qui rend obligatoire à tous les niveaux l'affichage de l'information sur l'utilisation des ressources publiques ;
- Dans le court terme, informatiser les procédures de gestion et de production de l'information sur le budget de l'Etat pour tous les services de niveau régional ;
- Créer à moyen terme un système intégré d'informations budgétaires dans le secteur de l'éducation. Il permettra une gestion efficace et cohérente des données budgétaires et la mise à jour permanente des informations du système éducatif, éléments importants de définition, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques ;
- Etendre les enquête "Budget tracking" à d'autres secteurs dans le but d'assurer une synergie des actions.

### ***Pour la satisfaction des bénéficiaires***

- Renforcer le système d'inspections des établissements scolaires ;
- Poursuivre le recrutement des enseignants et garantir le renforcement de leurs capacités (formation continue) ;
- Rationaliser les affectations des enseignants et mettre en place des primes d'éloignement, qui devront être sensiblement relevées pour avoir un réel caractère incitatif, afin d'améliorer la dotation des zones rurales en enseignants.